

**PRÉAVIS N°69/24**

**OBJET DU PRÉAVIS :** Demande d'un crédit de CHF 59'000.- pour la modernisation du système de conduite du réseau d'eau RITOP

**CONSEIL COMMUNAL DU 10 DÉCEMBRE 2024**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

La commission pour l'examen du préavis n°69/24, demande d'un crédit de CHF 59'000.- pour la modernisation du système de conduite du réseau d'eau RITOP, s'est réunie le 18 novembre dernier à 20h, à la salle des Mariages.

Elle regroupait Mme Angélique Bionaz, Messieurs Willy Blaser, Nathanël Repond et Mme Caroline Stevens, rapporteuse. Le Municipal Serge Demierre était accompagné de M. Blaise Cordey, chef des services industriels communaux. Monsieur Jakup Isufi s'est joint à la rencontre en qualité de membre de la COGEFIN.

En raison d'un souci de communication, aucun membre du PS n'a pu être présent. Dans la mesure où le préavis a été accepté à l'unanimité et les absents informés de la situation, nous estimons que le travail de la commission est valable.

Le réseau d'approvisionnement en eau de la ville de Moudon est une structure complexe. Un système central de conduite, intitulé RITOP, assure un traitement des données en conformité avec les réglementations en vigueur. Depuis 2015, son fonctionnement est assuré 24h/24h par la société Rittmeyer, spécialisée dans l'alimentation en eau et en énergie, les stations d'épuration et les centrales hydrauliques.

Le système d'exploitation d'origine étant devenu obsolète, un certain nombre de failles dans le système de sécurité sont apparues. Pour le moment, ces manquements ne portent pas préjudice au bon fonctionnement du RITOP mais doivent être comblés dans un avenir proche. Et ce, aussi bien pour des raisons d'efficacité que de sécurité.

Les services industriels de Moudon ont opté pour un système partiellement dématérialisé. Selon le chef de service, M. Blaise Cordey, ce choix permet un contact direct avec l'entreprise prestataire Rittmeyer. En cas de panne ou d'avarie technique, la résolution se fait de manière plus rapide car sans intermédiaire.

Par ailleurs, l'option retenue n'est pas la plus onéreuse proposée par l'entreprise ; elle représente une variante fiable et adaptée à la réalité moudonnaise. Pour un investissement

net de 54'600.-, les nouvelles normes comptables préconisent un amortissement en 5 ans ; soit CHF 10'920.- par année.

Lors de la rencontre du 18 novembre, Mme Angélique Bionaz a demandé si l'engagement d'un technicien indépendant a été envisagé pour gérer le RITOP. M. Blaise Cordey a répondu que cette alternative est contraignante (absences et congés divers du salarié) et probablement plus coûteuse. D'autre part, le sérieux et la réactivité de la société Rittmeyer ne sont plus à démontrer.

Au terme de cette rencontre cordiale et dense, les Conseillères et Conseillers présents ont accepté à l'unanimité le préavis n°69/24.

La Commission vous invite, Mesdames et Messieurs, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Moudon,

- vu le préavis de la Municipalité n° 69/24
- ouï le rapport de la commission nommée à cet effet
- attendu que ce préavis a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
  1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 59'000.— pour la modernisation du système de conduite du réseau d'eau RITOP,
  2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
  3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Moudon, le 28 novembre 2024



La rapporteuse, Caroline Stevens